



Préavis de grève du 31 mars et 1er avril : Deux jours d'action dans l'audiovisuel public pour envoyer un message clair aux parlementaires !



« ***Vous examinerez des pistes de rééquilibrage de moyens*** » : malgré les artifices de la novlangue, les objectifs de la lettre de mission qui vient d'être confiée à Laurence Bloch, ex-directrice de la stratégie éditoriale de Radio France, sont clairs : **faire davantage d'économies au détriment de notre entreprise.**

Pour répondre à l'obstination de la ministre de la Culture, Rachida Dati, qui a remis à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale le projet de holding de l'Audiovisuel public, nous devons, plus que jamais, opposer un mouvement le plus puissant possible dans l'ensemble des entreprises concernées. **Des préavis ont été déposés à Radio France, à France TV, à FMM et à l'INA pour deux journées de grève, lundi 31 mars et mardi 1er avril.**

La publication dans la presse cette semaine d'une « *évaluation* » réalisée par le ministère de la Culture avant le retour du projet à l'Assemblée nous en dit un peu plus sur les intentions du gouvernement. **Le texte évoque clairement la filialisation et le regroupement des stations locales de Radio France et de France 3** (récemment rebaptisées ici), **de france info radio, TV et web et des fonctions supports.** Derrière la holding, il s'agit donc bien **d'opérer des fusions qui ne disent pas leur nom.**

Le tout sans aucune évaluation sérieuse du coût. Car si les regroupements envisagés visent de toute évidence à faire des économies à terme, la création d'une holding exécutive aura bien dans un premier temps un coût, que le ministère ose présenter comme nul, affirmant qu'il suffira de constituer une petite équipe de direction financée sur les budgets de nos entreprises. Quelle mauvaise blague !

Rien dans ce projet ne garantit véritablement les moyens qui seraient alloués à la radio dans cette holding, pas plus que le maintien de nos modes de production en interne. C'est bien plutôt la mort de Radio France, vidée de sa substance, n'existant plus en tant que société et devant céder la Maison de la Radio à la holding, qui semble programmée dans ce projet néfaste pour l'ensemble de l'audiovisuel public.

L'avenir de ce projet va se jouer en partie en commission ce mardi. Ne les laissons pas faire !

- **Lundi 31 mars** au soir, à partir de 19 h, le SNJ-CGT, le SNRT-CGT ainsi que la CGT Radio France, la CGT France Télévisions, la CGT France Médias Monde et la CGT INA organisent une **grande soirée de mobilisation festive et culturelle** à Paris (Bourse du travail), **retransmise en direct**, pour dire non à la holding-fusion et défendre l'audiovisuel public. Elle est ouverte aux

La CGT Radio France - 116 avenue du Président Kennedy - pièce 9D57 - 75220 PARIS CEDEX 16

☎ 01 56 40 22 21 ✉ email : cgt@radiofrance.com Site Web : <http://www.cgt-radiofrance.org>

Le SNJ CGT Radio France ✉ email : snj-cgt@radiofrance.com

Facebook : <https://www.facebook.com/CGT.Radio.France>

Bluesky : @cgt-radiofrance.bsky.social

Mastodon : @CGT_RadioFrance https://mastodon.social/@cgt_radiofrance

personnels des entreprises concernées, à nos publics et à tous-tes les citoyen-ne-s souhaitant nous soutenir.

- **Mardi 1er avril**, jour où les député-e-s de la commission des affaires culturelles vont examiner la proposition de loi « *relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle* », nous invitons tous les salarié-e-s de l'audiovisuel public en grève à un grand rassemblement aux abords de l'Assemblée Nationale à partir de 14 h 00 (détails du rendez-vous à venir).

Soyons nombreuses et nombreux à faire grève sur ces deux journées de mobilisation, à participer à la soirée lundi et au rassemblement mardi pour envoyer un message fort aux parlementaires !

Rappel des modalités de grève :

La grève se constate : il appartient donc à l'encadrement de décompter les grévistes et les salarié-e-s ne sont pas tenus de prévenir à l'avance s'ils feront grève ou pas.

Les salarié-e-s peuvent entrer et sortir de la grève à tout moment, pour une heure, une demi-journée ou une journée. Lorsque la grève touche plus d'une vacation, une journée complète est décomptée. **Toute sortie de grève au sein d'une même vacation est définitive.**

Afin d'éviter les erreurs de décompte, **le ou la salarié-e indique s'il y a lieu, au moins par mail à sa hiérarchie sa sortie de grève si elle survient en cours de planification**, ou son entrée et sa sortie de grève si les deux se produisent en cours de planification.

Les salarié-e-s en télétravail ou en déplacement le jour de la grève indiquent au moins par mail à leur hiérarchie s'ils/elles sont au travail ou s'ils/elles sont grévistes.

Décompte des périodes de grève :

- pour 1 heure de grève : 1/160 du salaire, soit **1 h de décompte**,
- pour une demi-journée de grève (au-delà d'une heure) : 1/50ème du salaire, soit **3 h de décompte**
- pour une journée de grève (au-delà de 3 heures 30 ou plus si vous êtes planifié sur plus de 7 heures) : 1/30ème du salaire, soit **5 h de décompte**

La CGT Radio France - 116 avenue du Président Kennedy - pièce 9D57 - 75220 PARIS CEDEX 16

☎ 01 56 40 22 21 📧 email : cgt@radiofrance.com Site Web : <http://www.cgt-radiofrance.org>

Le SNJ CGT Radio France 📧 email : snj-cgt@radiofrance.com

Facebook : <https://www.facebook.com/CGT.Radio.France>

Bluesky : @cgt-radiofrance.bsky.social

Mastodon : @CGT_RadioFrance https://mastodon.social/@cgt_radiofrance